



NAPA PROFORMER CHASSIS PARTS - LIMITED WARRANTY

All NAPA CHASSIS PROFORMER (PFC) products are covered under this warranty, including, but not limited to: ball joints, idler arms, tie rods, sway bar links, control arm assemblies and alignment products.

What This Warranty Covers:

NAPA warrants all NAPA CHASSIS PROFORMER products to be free from defects in materials and workmanship for a period of up to 5-years from date of purchase or 100,000 kilometers of service life - whichever occurs first.

This warranty is not transferable. New car and equipment warranties remain in effect when NAPA CHASSIS PROFOMER products are used. The NAPA CHASSIS PROFOMER products warranty does not cover any loss due to misuse, alteration, accident, abuse, neglect, normal wear, improper application or installation of these products. It does not apply to products installed on vehicles or equipment used for the following: towing, racing, public service, security, government, on/off-highway equipment, on/off-highway recreational, on/off-highway competition, fleet or commercial purposes, or if used in any aircraft, agricultural, aviation, industrial, marine or motorcycle application. The warranty does not cover any loss or liability for incidental or consequential damages that may be caused by a breach of this written warranty. NAPA EXPRESSLY DISCLAIMS, ALL OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND OF FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. The foregoing states NAPA's entire and exclusive liability and the buyer's exclusive and sole remedy for any damages or claim made in connection with the sale of NAPA CHASSIS PROFOMER products. No other warranty, express or implied, shall exist.

The foregoing states the final, complete, and exclusive statement on warranty terms related to NAPA CHASSIS PROFOMER products. Some provinces may not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusion may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights and you may also have other rights which vary from province to province.



PIÈCES DE CHASSIS NAPA PROFORMER - GARANTIE LIMITÉE

Toutes les pièces de châssis NAPA PROFORMER « PFC » sont couvertes par cette garantie, y compris, mais sans s'y limiter, les joints à rotule, les bras de renvoi, les biellettes de direction, les articulations de barre stabilisatrice, les assemblages de bras de suspension et les pièces de réglage du parallélisme.

Ce que couvre la garantie :

NAPA garantit toutes les pièces de châssis NAPA PROFORMER « PFC » contre tous défauts de matériaux et de fabrication pour une durée de 5 ans ou 100 000 kilomètres à compter de la date d'achat, la première échéance prévalant.

Cette garantie n'est pas cessible. Les garanties sur les voitures neuves et l'équipement neuf demeurent valides lorsque les pièces NAPA PROFORMER sont utilisées. La garantie sur les pièces de châssis NAPA PROFORMER ne couvre pas les pertes attribuables à un mésusage, une modification, un accident, un usage abusif, une négligence, une usure normale ou une application ou une installation incorrecte des produits. Elle ne s'applique pas aux produits installés sur des véhicules ou de l'équipement utilisés pour le remorquage, la course automobile, les services publics, la sécurité, le gouvernement, le matériel routier/tout-terrain, les véhicules récréatifs routiers/tout-terrain, les véhicules de compétition routiers/tout-terrain, les parcs de véhicules ou les véhicules commerciaux, ni sur les avions, les véhicules agricoles, le matériel aéronautique, industriel ou marin et les motocyclettes. La garantie ne couvre pas les pertes ni la responsabilité quant aux dommages accessoires ou consécutifs pouvant être attribuables à une violation de cette garantie écrite. NAPA DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE PARTICULIER. Les dispositions qui précèdent stipulent la responsabilité entière et exclusive de NAPA ainsi que l'unique et exclusif recours de l'acheteur quant à tous dommages ou à toute réclamation ayant trait à la vente d'une pièce de châssis NAPA PROFORMER. Aucune autre garantie, expresse ou implicite, ne saurait exister.

Ce qui précède tient lieu d'énoncé exclusif, complet et final quant aux modalités de la garantie sur les pièces de châssis NAPA PROFORMER. Certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs; par conséquent, les limitations ou les exclusions susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au titulaire de cette garantie. Cette garantie confère à son titulaire des droits particuliers et, possiblement, d'autres droits pouvant varier d'une province à une autre.